



MAIRIE  
de  
BRINON SUR SAULDRE

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MAI 2023

### LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

*Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.*

Le Mardi 23 Mai 2023, à 20h30, le conseil municipal, sur convocation adressée par Denise SOULAT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, le 17 Mai 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Madame Denise SOULAT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, préside la séance.

#### **Présents :**

Mesdames et Messieurs Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michel MATÉOS, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Sonia CHAPRON, Jean-Philippe COURCELLE et Gérard VILLETTE « Conseillers municipaux ».

**Absents excusés :** Messieurs Lionel POINTARD « Maire », qui donne pouvoir à Denise SOULAT et Guillaume CHEVALIER qui donne pouvoir à Marie PETIT.

**Début de la séance :** 20h30

**Secrétaire de séance :** Madame Catherine HUPPE.

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 Mars 2023 :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 Mars 2023, a été approuvé à l'unanimité.

#### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :**

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

#### **Rapport d'activités 2022 du Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne**

Après son approbation par le comité syndical, le rapport d'activités 2022 doit faire l'objet d'une communication aux membres du conseil municipal de Brinon-sur-Sauldre, Commune membre du Pays Sancerre Sologne en séance public.

↳ **Décision : Prend acte de la présentation de ce rapport d'activités 2022 du syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne.**



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

**Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale N°2023-0737 du 22 Mai 2023 relatif au renouvellement et à l'extension de la carrière de sables et graviers située au lieu-dit « La Baronnière » sur les communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont et exploitée par la SAS Entreprise CASSIER**

Denise Soulat informe les membres du conseil municipal que l'arrêté d'autorisation relatif au renouvellement et à l'extension de la carrière de sables et graviers située au lieu-dit « La Baronnière » sur les communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont et exploitée par la SAS Entreprise CASSIER, a été signé par le Préfet le 22 Mai 2023.

L'arrêté est affiché en mairie pour une durée minimum d'un mois, mais aussi consultable sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante :

<https://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-PPR-DDRM-DICRIM-PCS-IAL-ICPE/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Arretes-prefectoraux/Arretes-portant-autorisation-ou-refus-d-autorisation>

↪ **Décision : Prend acte que Madame la Présidente a porté connaissance au conseil municipal, la signature de cet arrêté préfectoral.**

**Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :**

<b>N°2023-0046</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE– Rétrocession à la Commune de Brinon-sur-Sauldre des voiries et réseaux du lotissement « Les Hauts de Brinon »</b>
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la rétrocession à l'euro symbolique des voiries et réseaux du lotissement « Les Hauts de Brinon », référencées au cadastre G1279 et G1262, d'une superficie totale de 3 084 m<sup>2</sup>, au profit de la Commune de Brinon-sur-Sauldre ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de rétrocession des voiries et réseaux du lotissement « Les Hauts de Brinon », qui sera dressé par le Notaire ;
- D'accepter que les frais afférents à cette rétrocession soit à la charge de la Commune de Brinon-sur-Sauldre.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

<b>N°2023-0047</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE– Bornage du CR16 et CR79</b>
--------------------	---------------------------------------------------------

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder avec l'assistance d'un géomètre du Cabinet SCP PERRONNET – LUCAS au bornage du CR 16 et CR 79, afin de déterminer les limites, ce qui sera constaté par le Procès-verbal de bornage ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis du cabinet SCP PERRONNET – LUCAS pour les frais de bornage d'un montant de 14 500 € HT soit 17 400 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

<b>N°2023-0048</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tracé GR® de Pays de Sologne</b>
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser le CRDP 18 à créer l'itinéraire du GR® de Pays de Sologne et à réaliser le balisage sur les voies et chemins suivants empruntés par le dit itinéraire :
  - CR 71 – CR 18 – CR 58 – CR 22 – CR 42 – CR 3 – CR 5 – CR 7 – CR 85 – CR 86 – CR 87 – CR 20 – CR 11 b – CR 11
  - Chemins le long du Canal de la Sauldre
  - Chemin de Grandvaux
  - Rue de la Jacque
  - Grande Rue
  - Route d 'Isdes
  - Le Vivier
  - CD 77 E
  - CD 77

Et conformément aux normes de la charte officielle du balisage et de la signalisation – éditée par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2019 (balisage rouge et jaune) ;

- De s'engager à :
  - Conserver aux voies et chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert
  - Ne pas les aliéner ;
  - Maintenir la libre circulation des activités ci-dessus désignées ;
  - Prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession,...) ;
- De demander en conséquence à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cher de bien vouloir inscrire les chemins concernés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

<b>N°2023-0049</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Engagement du projet numérotage et dénomination des voies</b>
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune ;
- D'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

<b>N°2023-0050</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet suite à avancement de grade</b>
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil municipal a décidé :



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

- De créer :
  - ✓ Un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour occuper les fonctions d'assistante administrative ;
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

<b>N°2023-0051</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES – Approbation de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels</b>
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

<b>N°2023-0052</b>	<b>FINANCES – Demande de subvention exceptionnelle AS Sportive du Collège Gérard Philipe</b>
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil municipal a décidé :

- De donner une subvention exceptionnelle de 264 € à l'Association sportive du Collège Gérard Philipe d'Aubigny-sur-Nère,
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2023.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

<b>N°2023-0053</b>	<b>FINANCES – Demande de subvention pour le Comice Agricole de la Vallée des Sauldres</b>
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil municipal a décidé :

- De donner une subvention de 500 € à l'Association du Comice Agricole de la Vallée des Sauldres ;
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2023.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

<b>N°2023-0054</b>	<b>FINANCES – Frais de garde pour animaux errants</b>
--------------------	-------------------------------------------------------

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter les tarifs proposés pour la capture des animaux errants sur la Commune, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023, selon les conditions susmentionnées, soit :
  - 30 € la 1<sup>ère</sup> capture par les services communaux et mise au chenil communal d'un animal errant ;
  - 75 € à partir de la 2<sup>ème</sup> capture du même animal dans l'année.



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à modifier l'arrêté N°30A/2020 du 6 octobre 2020, portant création d'une régie de recettes « services POP » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

**Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

*Date d'affichage en mairie : 24 Mai 2023.*

*Date de mise à en ligne sur le site internet : 24 Mai 2023.*

*Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.*

Présents	Signatures
Présidente de la séance :  Mme Denise SOULAT	 
Secrétaire de la Séance :  Mme Catherine HUPPE	

